

GESTION DES PROGRAMMES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 – ARTISTES, ÉCRIVAINS ET COMMISSAIRES INDÉPENDANTS

Information en date du 26 mai 2020

L'information contenue dans le présent tableau a priorité sur les textes des programmes.

En raison des fluctuations du contexte actuel, le Conseil ne peut garantir le respect du délai de réponse inscrit dans les programmes. Pour faciliter le processus décisionnel, veuillez déposer votre demande seulement lorsque vous êtes certain que le projet ou le programme d'activités tel que soumis est réalisable. Les facteurs pouvant permettre leur réalisation sont, par exemple :

- la reprise des activités dans les différents secteurs artistiques (telle que décrétée par les autorités);
- le respect des directives officielles concernant les déplacements et les rassemblements;
- la réouverture des frontières;
- la signature de contrats.

Le Conseil analysera la demande et se réserve le droit de la rendre inadmissible si son intégrité est compromise, par exemple par l'annulation d'un festival ou la fermeture des lieux figurant à la programmation.

La gestion des demandes reçues par la poste est suspendue jusqu'à nouvel ordre, de même que l'envoi de lettres imprimées par le Conseil, y compris celles expliquant les raisons de l'inadmissibilité d'une demande.

Pour le moment, le Conseil ne peut pas répondre aux demandes liées aux cotes d'évaluation.

Mon dossier CALQ est le canal privilégié pour transmettre une demande et suivre son avancement. Veuillez vous y inscrire et tenir à jour l'information figurant dans votre profil.

S'il est impossible de vous inscrire à Mon dossier CALQ ou si le formulaire que vous recherchez n'est pas disponible sur Mon dossier CALQ, veuillez utiliser WeTransfer pour acheminer votre demande ou votre rapport d'utilisation en suivant la procédure indiquée.

Dorénavant, tous les rapports d'utilisation de bourses ou de subventions normalement dus devront être reçus et approuvés avant le dépôt d'une nouvelle demande.

Si les dates de réalisation d'un projet soutenu ont dû être modifiées en raison de la pandémie, veuillez remplir [le formulaire de modification aux dates d'un projet - COVID-19](#) et le retourner à la personne responsable de votre dossier au Conseil. Les modifications apparaîtront dans votre dossier en ligne.

Dorénavant, à l'exception des bourses de circulation d'œuvres qui sont versées sur présentation des contrats, les versements de bourses seront effectués en fonction de la date de début du projet et selon les modalités suivantes :

- Versement le 1^{er} du mois pour un projet débutant entre le 1^{er} et le 14 du mois.
- Versement le 15 du mois pour un projet débutant entre le 15 et le dernier jour du mois.

MERCI DE VISITER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE WEB CAR DES RESTRICTIONS POURRAIENT ÊTRE MODIFIÉES OU LEVÉES EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION.

PROGRAMME/VOLET	RESTRICTIONS	RÈGLE CONCERNANT LE DÉPÔT
PROGRAMME GÉNÉRAL DE BOURSES		
Acquisition et mise en marché	Aucune	Au moins 4 semaines avant le début du projet.
Circulation d'œuvres au Québec	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1^{er} juin 2020. La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt des projets au moins 4 semaines avant la 1^{ère} activité.
Circulation d'œuvres hors Québec	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1^{er} septembre 2020. La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt des projets au moins 4 semaines avant la 1^{ère} activité.
Création	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt d'un projet au moins 4 semaines avant son début.
Déplacement	Inadmissibilité des projets se déroulant au Québec avant le 1^{er} juin et à l'extérieur du Québec avant le 1^{er} septembre 2020. La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt d'un projet au moins 4 semaines avant la date de départ.
Opportunités stratégiques et développement de carrière	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Le dépôt peut se faire n'importe quand avant le début du projet.
Perfectionnement	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt d'un projet au moins 4 semaines avant son début.
Présentation publique	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt d'un projet au moins 3 mois avant son début.
Publication et documentation critique	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt d'un projet au moins 4 semaines avant son début.
Recherche et exploration	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt d'un projet au moins 4 semaines avant son début.
Vivacité	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt d'un projet au moins 4 semaines avant son début.
PARTENARIAT TERRITORIAL		
Visitez notre site Web pour les futures mises en ligne rattachées à ce programme. Toute demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.		

RE-CONNAÎTRE (ARTS AUTOCHTONES)

Microbourse	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt d'un projet au moins 4 semaines avant son début.
Revitalisation, création et transmission	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt d'un projet au moins 4 semaines avant son début.

APPELS À PROJETS

BAnQ Rouyn-Noranda	Aucune	Date limite reportée au 14 septembre 2020.
------------------------------------	--------	---

STUDIOS ET RÉSIDENCES

Consultez [notre site Web](#) pour la mise à jour des inscriptions maintenues.